



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 4 JUIL. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°328/2019

OBJET : Aide
exceptionnelle 50 ans du
lac

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix neuf, et le 24 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Octon.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Renaud CALVAT, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER CASTELNAU.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le Département a voté le versement d'une participation de 5 000 € au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour l'organisation des 50 ans. Le Grand Site coordonne un programme d'animations du 1^{er} juin au 30 septembre.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente

- A signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 5000 €
- A payer les dépenses relatives à l'organisation des 50 ans du lac

Pour Extrait Conforme,
A Octon, le 24 juin 2019

La Présidente

Marie PASSIEUX